

Documents et résolutions pour le Congrès de Paris

Nos camarades trouveront ici trois genres de documents :

D'abord un memorandum sur les questions qui se sont posées au Groupe socialiste parlementaire à propos du budget, et un court exposé de motifs qui sert de préambule aux résolutions.

D'autre part, la Déclaration du Groupe parlementaire que nous demandons à nos camarades de faire approuver dans leurs sections en même temps que la résolution sur les relations de la C.A.P. et du Groupe parlementaire.

Ces deux textes se réfèrent à la discussion du

rapport moral du Secrétariat et du rapport du Groupe parlementaire.

Enfin, trois résolutions se rapportant aux questions qui doivent être traitées à la Conférence Internationale des 20 et 21 août, sous la rubrique :

La stratégie et la tactique du mouvement ouvrier international dans les temps de réaction fasciste, avec comme titres particuliers :

a) Les méthodes de lutte pour le pouvoir de la classe ouvrière dans les conditions économiques et politiques actuelles ;

b) Le chemin vers l'unité de la classe ouvrière ;

c) Les devoirs de la classe ouvrière au cas où la guerre éclaterait.

POUR VOTRE INFORMATION

Pourquoi la majorité du Groupe parlementaire a pris la décision de voter le budget



Nos camarades connaissent la motion de la *Bataille Socialiste* et la Déclaration par laquelle y a répondu la majorité du Groupe socialiste au Parlement. Nous présentons ici, sous forme d'aide-mémoire, quelques notes qui permettront à nos amis de défendre efficacement nos textes de résolution devant leur section et leur fédération.

I. -- Les incidents parlementaires

Au retour d'Avignon, une majorité s'était prononcée au Groupe pour que Léon Blum et Vincent Auriol reprissent leur poste de président et de secrétaire général. Beaucoup de camarades, parmi ceux qui avaient voté dans ce sens, avaient vu là un geste d'apaisement, sans autre signification politique, et l'on peut dire que tout le Groupe était loyalement prêt à appliquer correctement les résolutions du récent congrès national extraordinaire. L'empressement avec lequel Blum et Auriol avaient accepté d'être réélus à la majorité relative semblait indiquer de leur part une égale intention de collaboration cordiale. Il faut bien constater aujourd'hui que le désaccord est allé s'accroissant entre ces deux camarades et la majorité du Groupe, dont ils se désolidarisent une fois de plus, comme avant Avignon, ce qui crée une situation assez paradoxale.

Dès la réunion qui a suivi l'élection de Blum et d'Auriol, Frossard, se référant aux procédures prévues par la motion d'Avignon, proposait, et le Groupe acceptait aussitôt, de rédiger et de remettre au Président du Conseil une lettre, dans laquelle le Groupe exprimerait ses inquiétudes sur l'attitude du Sénat et soulignerait la nécessité pour le gouvernement de choisir entre cette assem-

blée et sa majorité à la Chambre. Ainsi s'ouvrait le débat budgétaire.

En effet, dans l'esprit de tous les membres du Groupe, la rédaction de cette lettre signifiait qu'une conversation officielle s'engageait entre les élus socialistes et le Président du Conseil, conversation qui pouvait aboutir aussi bien à la constatation d'un désaccord irréductible qu'à une possibilité d'entente et de transaction, mais qui, de toute manière, *conditionnerait l'attitude finale du Groupe.*

A la Délégation exécutive du Groupe, Léon Blum a bien déclaré qu'il ne fallait pas poser de conditions minima qui, si elles étaient acceptées, nous lieraient aussitôt et nous obligeraient à voter pour le budget. Mais il n'a pas dit qu'en tout état de cause le Groupe était astreint à voter contre, quel que fût le contenu du budget et quelles que fussent les circonstances politiques. Questionné à plusieurs reprises devant le Groupe, notamment par Frossard, sur la liberté de délibération du Groupe, Léon Blum n'a à aucun moment contesté cette liberté.

Il ne fait pas de doute que si Léon Blum avait, dès le début, pris l'attitude qu'il a depuis affirmée dans ses articles du *Populaire*, la lettre aurait été considérée par le Groupe comme une manœuvre et n'aurait pas été envoyée.

Lorsque s'est produit au Conseil Fédéral de la Seine l'incident des déclarations de Marceau Pivert, affirmant, pour rallier l'extrême-gauche, que, d'après les engagements pris à Avignon par Léon Blum, le Groupe devait en tout état de cause voter contre le budget, même si le gouvernement engageait son existence sur ce vote, la question a été posée au Groupe. Les déclarations de Léon Blum

n'ont pas été nettes. Il a déclaré qu'il avait bien répondu affirmativement à Marceau Pivert sur le premier point, mais qu'il n'avait pas de souvenir sur le deuxième. Au surplus, a-t-il indiqué, il n'y avait pas de question de confiance posée à propos du budget, tout en reconnaissant que cela revenait au même. Il a ensuite laissé entendre qu'il interprétait le texte d'Avignon plutôt comme Zyromski que comme Pivert : en principe vote *contre*, mais liberté de manœuvre, compte tenu des circonstances politiques et de l'ambiance parlementaire. Le Groupe a eu le sentiment très net que sa liberté, encore une fois, demeurait entière, et qu'il devait continuer à se battre pour améliorer au maximum la loi de finances.

Le Groupe socialiste du Sénat avait voté contre un budget mutilé et défiguré. Mais, à la Commission des Finances et devant la Chambre, les socialistes réussissaient à rétablir les textes tels qu'ils étaient auparavant, tels qu'ils les avaient votés avant le Congrès d'Avignon. Au Groupe, une grosse majorité se prononça en faveur du vote « pour ». Léon Blum et Vincent Auriol n'essayèrent même pas de proposer le vote « contre », pour lequel il n'y eut que deux ou trois voix : *ils s'en tinrent à l'abstention*, laquelle, si l'on en croit des commentaires postérieurs, n'était pas plus orthodoxe que le vote « pour ».

Cette décision était prise le mercredi matin 24 mai. Le soir même, la C.A.P. votait à la majorité la résolution que l'on sait, et qui était portée vers dix heures et demie du soir à la connaissance non seulement des membres du Groupe, mais de la presse et de toute la Chambre. Cet incident ne manquait pas de provoquer une certaine émotion. Léon Blum et Vincent Auriol, après avoir consulté un certain nombre de camarades, décidaient, d'accord avec tout le bureau du Groupe, qu'il n'y avait pas lieu de réunir une nouvelle fois les élus socialistes, et que le vote « pour » restait la règle pour tous. Il en était ainsi convenu, et Lebas lui-même ayant pris l'engagement de voter « pour », aucune dissidence ne se manifestait.

C'est alors que, de la part de la droite et de certains radicaux, informés de la difficulté créée par l'interprétation divergente de la C.A.P., se dessina une manœuvre d'ajournement. Par surprise, les conjurés, alors qu'il ne restait plus que quelques articles de la loi de finances à examiner, firent renvoyer la séance au surlendemain vendredi. Ils espéraient contraindre le Groupe socialiste à une nouvelle délibération et l'amener à se diviser. La C.A.P. était ainsi devenue, assurément malgré elle, l'instrument de l'intrigue réactionnaire.

La séance du jeudi matin étant d'avance réservée à l'examen par le Groupe du contre-projet Jules Moch sur l'organisation des transports, la nouvelle délibération eut lieu le vendredi matin 26 mai. Aucun fait nouveau d'ordre budgétaire n'étant intervenu, et la manœuvre des droites n'étant que trop visible, des camarades comme Hubert Rouger et Morin furent les premiers à proposer que le Groupe ne revint pas sur sa décision antérieure. Le Groupe constatait la divergence d'interprétation entre lui et la C.A.P., mais maintenait sa position. Seulement cette fois, Lebas en tête, une minorité s'affirmait résolue à voter « contre » en séance, en appelant ainsi de la « discipline du Groupe » à la « discipline du Parti ». La manœuvre réactionnaire avait donc partiellement réussi.

Le budget repartait intact au Sénat. Signalons rapidement les difficultés qui devaient être placées au premier plan des préoccupations au cours des

navettes ultérieures. Il en restait trois principales : la péréquation des pensions, les 5 0/0 d'économies sur tous les budgets de dépenses sauf les crédits militaires, et enfin le monopole des pétroles.

Sur le premier point l'accord devait se faire sans trop de peine, la date du premier juillet étant acceptée par les deux assemblées à titre de transaction. Sur le second point, par une inadvertance assez extraordinaire, alors que Léon Blum était en séance, le vote eut lieu à mains levées, et les économies furent votées, grâce à la conjonction d'un certain nombre de radicaux avec les modérés. On vit alors quelques camarades se réjouir de cet incident, qui allait, dans leur esprit, contraindre le Groupe à voter contre l'ensemble. Ce vote acquis, Vincent Auriol ne put faire admettre par scrutin un amendement qui exemptait de la réduction les budgets sociaux.

Restait le monopole du pétrole. Allait-il fournir enfin ce « prétexte » que Léon Blum, dans une séance du Groupe, déclarait rechercher, pour justifier le vote contre l'ensemble ? Pour le justifier sans doute aux yeux de l'opinion, et de l'ensemble du Groupe, puisque lui-même a depuis abondamment expliqué qu'il n'y avait pas besoin de considérer le contenu du budget. A la Commission des Finances, un curieux incident se produisit : Lorsque la Commission fut amenée à réexaminer le texte de l'article 116, que le Sénat avait disjoint, un amendement Lassalle fut proposé pour en faciliter l'adoption. Cet amendement fut rejeté par les voix conjuguées de la droite et de la majorité des commissaires socialistes, nos camarades Lafont, Marquet, Renaudel l'ayant seuls voté avec les radicaux. Cette politique du tout ou rien aboutissait à supprimer purement et simplement du budget toute amorce de monopole. Or, on s'en souvient, il ne s'agissait, pour aboutir à vaincre les résistances du Sénat, et pour amener le Gouvernement à poser la question de confiance, que d'une modification de forme.

Il fallut une réunion des gauches pour aboutir à la reprise en séance de l'amendement par lequel le mot « fixera » était remplacé par les mots « recherchera pour être soumis au Parlement », amendement sur lequel le Gouvernement posa la question de confiance. Rien n'était changé à la substance de l'article, puisque en tout état de cause, les travaux de la commission spéciale ainsi constituée devaient aboutir à un projet de loi, soumis au Parlement. Jamais le texte n'a eu un caractère impératif et exécutoire. Comme Renaudel l'a dit en séance, c'est une bataille qui commence et qu'il faudra poursuivre.

La majorité du Groupe, délibérant sur ces problèmes, décida, le mercredi soir 31 mai, de voter le texte sur les pétroles. Il n'y eut pas de dissidence au moment du vote public. Dans la nuit, le Groupe décida à la majorité de voter « l'ensemble ». C'était le vote décisif, les autres navettes ne devant amener aucun changement d'attitude. Cette fois, il y eut une trentaine de camarades pour voter contre, et il en fut ainsi jusqu'à la fin. Le vote fut acquis en séance par 379 voix contre 145 et des abstentions assez nombreuses. Déplaçons cent voix socialistes, les chiffres deviennent respectivement 279 et 245. Mais l'arithmétique ne rend pas compte de la situation : si les socialistes avaient voté contre, aussitôt les modérés faisaient leur manœuvre et votaient contre, ainsi qu'une quarantaine au moins de radicaux concentrationnistes et beaucoup des abstentionnistes, et le ministère était renversé. A moins que, volant à son secours à la vue du péril,

tout le Groupe socialiste ne se fût déjugé en votant pour.

Ajoutons, de source sûre, que M. Daladier était résolu, même s'il y avait eu majorité de rechange, à remettre le lendemain sa démission au Président de la République, laissant ainsi au Groupe socialiste l'entière responsabilité des événements. On sait ce qui a suivi, on connaît les déclarations de Paul Faure au *Petit Parisien*, les articles de Léon Blum, et la mise en accusation de la majorité du Groupe devant le Parti. Il convient maintenant d'exposer les arguments de cette majorité, qui n'a pas du tout le sentiment d'avoir failli à son devoir ni trahi le Socialisme.

II. — Les arguments de la majorité du Groupe

Ne revenons pas sur le manque de netteté de certaines attitudes, et posons le problème dans son ensemble. Remarquons d'abord que si l'on considère le contenu du budget, les résultats ne sont pas négligeables, d'un point de vue négatif, puisque toutes les menaces ont été écartées qui pesaient sur les anciens combattants, les veuves de guerre, les fonctionnaires et les retraités. Certes, le vote des 5 0/0 d'économies et la réduction des subventions constituent non pas seulement des mesures de compression rec'amées par toute une partie de l'opinion publique, mais des mesures de déflation fort regrettables. Le Groupe s'y est opposé, encore que le vote ait eu lieu à mains levées. Mais pratiquement ces mesures, de l'avis des techniciens, seront inapplicables, et il n'y a là qu'un trompe-l'œil, une satisfaction donnée à la manie sénatoriale.

Quant au monopole de l'importation et éventuellement du raffinage du pétrole, nous avons dit ce qu'il fallait en penser, quel que fût le texte adopté, et personne au Groupe socialiste n'a jamais pensé que l'article 116 comportât une nationalisation immédiate et effective. La bataille contre les pétroliers reste encore à livrer. Il y a tout de même là une amorce intéressante. Il convient d'y ajouter les mesures concernant le matériel des chemins de fer, qui consacrent une victoire considérable sur les réseaux.

Si l'on se refuse à considérer le contenu du budget, s'il est entendu que l'allure de la loi de finances ne devait en rien influencer sur la décision du Groupe, eût-elle inclus l'institution de trois monopoles et organisé autant de nationalisations, le Groupe a alors le droit de dire qu'il s'est exactement maintenu dans le cadre de la motion d'Avignon. En effet, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le vote contre l'ensemble du budget, en déterminant le vote contre de la droite et des concentrationnistes, aboutissait au renversement du ministère. En déjouant cette manœuvre de la réaction, le Groupe a obéi aux directives qui lui interdisaient de devenir un instrument aux mains des pires adversaires de la démocratie et de la classe ouvrière.

Léon Blum essaye de nous expliquer que l'annonce du geste rituel des socialistes repoussant l'ensemble du budget n'aurait pas eu de telles conséquences, que la droite, prévenue que nous étions prêts à déjouer sa manœuvre en votant pour, ne se serait pas risquée à une pareille opération, que même le gouvernement en eût été consolidé et que la politique de soutien aurait pu continuer le lendemain sans accroc.

Nous répondons à cela que le temps des gestes rituels est passé, pour deux raisons, contre lesquels la dialectique de Léon Blum ne peut rien : la première, c'est que le Groupe est désormais trop nombreux, qu'il constitue l'élément indispensable à toute majorité de gauche, et qu'il ne peut, sans rompre cette majorité, en sortir à son gré, pour y entrer selon sa fantaisie. La seconde, c'est que la droite ne respecte plus le rite inverse, c'est qu'elle émet désormais sur le budget *des votes politiques*, nous contraignant à faire de même, eu égard à l'ensemble des circonstances parlementaires et gouvernementales.

A quoi bon, d'ailleurs, un geste rituel de ce genre ? Suffirait-il donc à affirmer et à confirmer le caractère révolutionnaire du Socialisme ? Un vote dans l'année contre l'ensemble du budget compense-t-il à lui seul tous les votes de confiance et de soutien ? N'est-il pas au moins aussi grave de soutenir le gouvernement Daladier dans sa politique extérieure, à l'heure où le désarmement et la paix sont en jeu ?

L'opinion ouvrière ne peut se satisfaire d'un pareil cérémonial parlementaire. Elle demande des attitudes plus simples et plus logiques. Ajoutons que si le Groupe est d'avance résolu à voter contre le budget, il se prive de toute influence et renonce à en améliorer le contenu : le gouvernement, ne pouvant plus compter sur ses votes, cherchera ailleurs ses appuis, et une politique de réaction se traduira dans le budget par de bien autres mesures de déflation.

Cela nous ramène invinciblement au problème politique : sortir de la majorité en votant contre l'ensemble du budget, c'était disloquer irrémédiablement cette majorité. Car tel est le désir des modérés et d'un certain nombre de radicaux. Avons-nous donc à prendre cette responsabilité ? Il est à noter que la motion d'Avignon, motion de soutien, qu'on le veuille ou non, n'autorise pas le Groupe à émettre des votes qui ont pour conséquence et pour signification le passage dans l'opposition, par la constitution d'un gouvernement de concentration ou d'union nationale; en attendant pire. Le récent discours de Léon Blum à Narbonne confirme bien cette indication : *l'opposition est aussi nettement interdite par le texte d'Avignon que la participation ou qu'un soutien à caractère organique.*

Le malheur est que tous les événements depuis Avignon prouvent qu'aucune position intermédiaire n'est plus tenable, ainsi que le souligne la déclaration de la majorité du Groupe. Dans les circonstances difficiles où nous nous débattons, le Groupe socialiste au Parlement ne peut plus être de la majorité sans en être tout en en étant. Il ne peut pas à la fois soutenir le gouvernement en affectant d'être dans l'opposition. On ne peut pas à la fois avoir les bénéfices de cette opposition et ceux de l'action gouvernementale. Ou bien, alors, comme il est arrivé, tous les inconvénients risquent de s'additionner.

En décidant de voter contre le budget, le Groupe prenait la responsabilité de la rupture, il installait l'union nationale, il passait dans l'opposition. Il n'en avait pas le droit, il ne l'a pas fait. Au Parti maintenant de dire s'il entend résoudre un problème politique aussi grave par des chicanes de procédure et par des sanctions disciplinaires. Il est impossible de prétendre juger disciplinairement l'action du Groupe, sans poser le problème de l'opposition et du soutien. Il faudra que les mi-

litants disent clairement, honnêtement, s'ils sont pour l'un ou pour l'autre. Ils prendront ainsi leurs responsabilités, et elles seront d'ailleurs assez lourdes, nous les en avertissons.

Mais nous poserons avec plus d'ampleur ce problème politique à propos des motions que nous présenterons en vue du Congrès national. Il nous reste à ajouter un dernier mot : le geste des parlementaires de la minorité votant contre la décision régulière du Groupe est grave. Séverac a tenté de le justifier par un appel de la discipline de Groupe à la discipline de Parti. Cela ne tient pas : personne n'est qualifié statutairement, en dehors du Groupe parlementaire, pour décider des votes à émettre. Léon Blum et Vincent Auriol l'ont expressément reconnu en se pliant aux décisions de la majorité du Groupe, contrairement à leur avis personnel sur le fond des problèmes. *Et la motion d'Avignon a impérieusement exigé l'unité de vote.* Est-il besoin de répéter, après Léon Blum, que l'unité de vote aurait simplifié le problème au lieu de le compliquer ?

L'indiscipline est donc tout entière du côté de la minorité du Groupe. Mais il est clair que dans l'esprit des camarades de la *Bataille Socialiste*, le

Congrès doit aboutir à une modification des statuts et à un accroissement des pouvoirs de la C.A.P. Si l'on veut en appeler à la souveraineté du Conseil national, rien de mieux. Si l'on veut saisir l'occasion pour instituer enfin le Conseil général nouveau tant de fois proposé par Léon Blum, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Mais toute dictature de la C.A.P. sur le Groupe sera mortelle pour l'unité du Parti, il est bon que chacun en soit dès maintenant bien persuadé. Et c'est pourquoi nous nous opposerons de toutes nos forces à un remède qui serait pire que le mal.

Tels sont les faits, tels sont les arguments, que nous voulons exposer à nos camarades. Nous leur demandons de les utiliser et de les diffuser. La vérité a encore une certaine force intrinsèque qu'il est difficile de neutraliser complètement, même en déchainant le fanatisme à travers le Parti. Et il n'échappe à personne que le prochain Congrès s'occupera beaucoup plus du vote du budget, ramené aux proportions d'un cas de discipline, que des grandes questions qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence internationale. Cela ne nous empêchera pas de fournir ici à leur sujet toute la documentation désirable.

POUR PRENDRE POSITION

Une Déclaration et deux Motions

Exposé des Motifs

Le bref exposé des motifs qu'on va lire a trait essentiellement à l'ordre du jour de la Conférence internationale. Il est le complément naturel du memorandum relatif au Budget qui précède et qui constitue la justification de la déclaration du groupe et de la première résolution qu'on va lire.

I. — La conquête du pouvoir et la lutte contre le fascisme

Il va de soi que l'unité organique de la classe ouvrière, dans les circonstances présentes, constituerait un barrage puissant contre le fascisme et contre la guerre, nationalement et internationalement. Tout en veillant à ce que le Parti ne puisse à aucun moment être accusé d'en retarder ou d'en empêcher la réalisation, nous ne pouvons pourtant considérer l'unité comme imminente ni facile, et comme autre chose qu'une hypothèse ou une espérance.

Dans ces conditions, il nous faut parer au plus pressé et envisager les formes d'action les plus efficaces, surtout à l'heure où nos plus solides appuis internationaux viennent soudain de disparaître.

Appliquant à la structure sociale de la France l'analyse marxiste, sans oublier les leçons douloureuses d'Italie et d'Allemagne, nous croyons que la victoire du socialisme n'est possible dans ce pays que si la classe ouvrière bénéficie de l'appui des paysans, des classes moyennes, et des intellectuels qui constituent les cadres techniques de la production. De même le fascisme n'est possible que si ces éléments agissent indépendamment de la classe ou-

vière, pour la défense de leurs seuls intérêts, ou passent carrément de l'autre côté de la barricade. De là l'impérieuse nécessité d'un vaste rassemblement anticapitaliste, qui sera à la fois l'instrument de la conquête du pouvoir et de la lutte victorieuse contre le fascisme et la guerre.

Il n'y aura de conquête du pouvoir que par le consentement actif et enthousiaste des masses populaires préalablement organisées, tout coup de main de minorité étant d'avance voué à l'échec, et le mot d'ordre de la dictature étant toujours interprété en France comme un attentat contre la majorité. Mais l'accession au pouvoir, par la volonté populaire, sera immédiatement suivie d'une lutte décisive pour la transformation de l'Etat et du régime, selon un rythme révolutionnaire aussi accentué que possible. C'est ainsi que nous comprenons la démocratie, animée par le socialisme et tendant à des fins socialistes, les minorités conservatrices ou factieuses étant énergiquement pliées à la discipline de l'intérêt collectif.

La conquête des masses suppose une action de propagande intensifiée et modernisée, elle suppose une organisation appropriée du Parti qu'il faudra étudier d'urgence, elle requiert enfin un programme simple et clair, des mots d'ordre frappants, sans cesse rappelés et commentés. En attendant, le Parti doit utiliser à plein les forces dont il dispose dans le pays, en s'habituant à considérer ses effectifs parlementaires comme un simple élément dans un ensemble. Si le Parti était par lui-même capable d'agir

et de préparer la conquête du pouvoir, il n'y aurait aucune contradiction pour lui à donner pour consigne à ses élus de maintenir les conditions politiques les moins mauvaises possibles, tandis que sa propagande dans le pays garderait tout son contenu révolutionnaire.

II. — L'Unité ouvrière

L'unité de classe du prolétariat est un fait inhérent au régime capitaliste. Cette unité peut et doit se manifester spontanément, en réplique à l'exploitation patronale et aux provocations fascistes. Mais l'unité organique de cette même classe ouvrière, soit dans les syndicats, soit dans un parti politique, n'est possible que si un minimum d'accord est préalablement réalisé, tant sur les buts que sur la tactique.

Cet accord ne peut être envisagé que dans des discussions régulières entre les organismes internationaux, puis nationaux, intéressés. Tant que l'entente n'est pas réalisée sur le terrain des principes, toute tentative de front unique ne peut mener qu'à la confusion et être dommageable au Parti. Tant que la politique d'ensemble qui doit être menée par la classe ouvrière n'a pas été définie, nous ne saurions accepter, sous prétexte de lutte contre le fascisme et contre la guerre, la constitution de comités permanents.

Or, jusqu'à preuve du contraire, nous considérons que les conceptions bolchevistes sont demeurées les mêmes qu'en 1920 et que les vingt-et-une conditions n'ont pas été révisées ni abrogées. Il dépend donc des dirigeants de la III^e Internationale, beaucoup plus que de nous, de préparer l'unité ouvrière et de la rendre possible.

III. — La lutte contre la guerre

Cette tactique est également la seule qui puisse nous permettre de garantir la paix.

Pour longtemps, sans doute, l'I.O.S. n'est plus capable de diriger en vue d'une action efficace les partis qui la composent, et dont le Parti français se trouve aujourd'hui le plus chargé de responsabilités, parce que le plus capable de peser sur les événements. Mais cette pression du socialisme et des masses populaires ne peut s'exercer qu'à travers le gouvernement. C'est pourquoi nous devons nous efforcer avant tout de conquérir la nation afin de la diriger nous-mêmes. Seulement, la nation ne fera confiance au socialisme que s'il s'affirme capable d'organiser la paix et, en dernier recours, d'assurer la sauvegarde du pays.

C'est pourquoi nous nous refusons à toute conception bolchevisante qui tendrait à nier toute défense nationale en régime capitaliste, à refuser tout criterium d'agression et à préparer par la violence organisée la transformation de la guerre impérialiste en processus révolutionnaire.

Contre la guerre comme contre le fascisme, le mot d'ordre reste le même : conquête du pouvoir par la conquête de la nation, conquête de la nation par la conquête des masses populaires, conquête des masses populaires par le rassemblement, sous le drapeau socialiste, de tous les éléments exploités et opprimés par le capitalisme. Hors de là, il n'y a que protestations vaines et mouvements sporadiques. Si le Parti, se plaçant ainsi dans sa meilleure tradition à la fois révolutionnaire et démocratique, entame une vigoureuse action dans le pays, il ne restera bientôt plus rien des malentendus ou des malaises intérieurs, et le Socialisme symbolisera enfin toutes les espérances dans un monde ravagé et désorienté.

Déclaration du Groupe parlementaire

Les élus soussignés, qui constituent la majorité du groupe socialiste au Parlement, en présence du conflit qui s'est élevé à propos du vote du budget entre eux et la majorité de la commission administrative permanente ;

Après avoir pris connaissance du projet de résolution de la *Bataille socialiste*, signé des secrétaires de la C.A.P., qui les met de façon inadmissible en accusation devant le parti ;

Déclarent qu'il appartient au groupe d'interpréter les décisions des congrès en vue de déterminer son attitude, quitte à en rendre compte ensuite au parti, et que ces votes publics ne peuvent et ne doivent être émis qu'en concordance avec les décisions régulièrement prises par la majorité des élus ;

Affirment, d'autre part, que la majorité du groupe, en votant l'ensemble du budget, a entendu se conformer à l'esprit comme à la lettre de la motion d'Avignon, laquelle lui enjoignait de ne pas servir d'instrument aux manœuvres de la réaction en préparant le retour au pouvoir de M. Tardieu et ne l'autorisait nullement par ailleurs à passer dans l'opposition.

En effet, personne ne peut contester, à moins de tout ignorer de la situation parlementaire, que si les voix socialistes s'étaient prononcées contre le budget, les voix de toute la droite et des partisans de la concentration les auraient rejointes aussitôt, provoquant ainsi

la chute du gouvernement et la dislocation de la majorité, car cette majorité n'existe plus dès que le groupe socialiste en sort, et sa sortie prépare aussitôt les voies à l'union nationale et au fascisme. L'opposition de droite émettant désormais à propos du budget un vote politique, il n'est plus possible au groupe socialiste de renouveler en cette occasion un geste automatique, traditionnel et rituel, à plus forte raison quand il s'agit de défendre la démocratie, comme nos maîtres l'ont toujours fait dans le passé, et alors que les circonstances sont aussi graves et aussi exceptionnelles.

Les élus soussignés signalent aux militants que toute mesure qui tendrait à enlever au groupe son initiative et sa responsabilité propres serait funeste à la vie intérieure et à l'action du parti, et que seule une politique claire peut apporter remède à une situation confuse génératrice de malaise. Entre une politique républicaine animée par le socialisme et l'opposition, il n'y a plus désormais de position intermédiaire tenable, et c'est pourquoi il faut que le parti, se dégageant enfin des équivoques, choisisse entre ces deux politiques et prenne franchement, honnêtement, ses responsabilités.

Conscients d'avoir toujours rempli leur devoir socialiste en défendant la classe ouvrière, en sauvegardant la démocratie et la paix, les élus soussignés, so-

ldaires dans leur conviction et dans leur action, ne peuvent concevoir qu'il soit question à leur endroit de quelque blâme ou de quelque sanction que ce soit. Toute volonté de sanction est une volonté de scission.

Cette déclaration a été signée par 78 membres du groupe, dont voici la liste :

Députés : ANDRAUD, CHARLES BARON, BARTHE, BASQUIN, BELTRÉMIEUX, BÉNASSY, BÉRENGER, BOUTET, RENE BRUNET, CAMBOULIVES, CARMAGNOLLE, CAYREL, CAZALET CHOMMETON, COCHET, COMPÈRE-MOREL, DÉAT, DESCHIZEAUX, DORMOY, EVRARD, FIANCETTE, FIÉ, FIEU, FONTANIER, FROS-

SARD, GARDIOL, GOUNIN, HUSSEL, HYMAN, LAFAYE, ERNEST LAFONT, LAGROSILLIÈRE, LASSERRE, LEBEL, LEBRET, LENGREND, LOUARD, LUQUOT, MAES, MARQUET, MAUGER, MONTAGNON, MOUTET, PARAYRE, PAULIN, PAYRA, PAUL PERRIN, PRINGOLLIET, RAMADIER, RAVANAT, REMAUDEL, AUG. REYNAUD, RIVES, RIVIÈRE, ROLDES, RUCKLIN, SALETTE, SIMOUNET, TASSO, THIVRIER, TONNELIER, TRICOTEAUX, UHRY, VARENNE, VASSAL, VIDAL (RAYMOND), VOIRIN, GEORGES WEILL.

Sénateurs : AURAY, CADOT, DHERBÉCOURT, FOURMENT, GIRAUD, LAUDIER, REBOUL et VOILIN.

Sur les relations de la C. A. P. et du Groupe socialiste au Parlement

LE CONGRÈS :

Déclare qu'il ne voit pas un conflit de doctrine, dans les difficultés intérieures du Parti.

Il n'y constate pas davantage un conflit ou des divergences d'appréciation sur les solutions à donner aux grands problèmes généraux qui dominent le monde.

Le conflit est de **METHODES** et de **TACTIQUE**.

En conséquence, le Congrès veut résoudre l'opposition entre la majorité du Groupe et la majorité de la C. A. P. d'une part, de même que l'opposition entre les conceptions à l'intérieur du Parti, d'autre part, en définissant en même temps les méthodes et la tactique du Parti et du Groupe parlementaire et en précisant les initiatives revenant à chacun des deux organismes respectifs (Groupe et C. A. P.).

II.

Le Congrès approuve la déclaration formulée par le Groupe socialiste, le 9 juin.

Le Congrès repousse tout ce qui tendrait à une véritable bolchevisation du Groupe socialiste, si celui-ci n'avait plus qu'à exécuter automatiquement des volontés extérieures à lui.

LES INITIATIVES D'ORDRE PARLEMENTAIRE REVIENNENT AU GROUPE SOCIALISTE, responsable de ses décisions uniquement devant le Conseil National ou le Congrès auxquels il rend compte.

III.

Pour assurer la liaison entre les deux organismes :

1° **LE SECRETARIAT DU PARTI ASSISTERA RÉGULIÈREMENT** par un de ses membres **AUX RÉUNIONS DU GROUPE SOCIALISTE**.

2° Le Groupe socialiste pourra au besoin consulter la C. A. P., afin d'assurer un accord sur telle tactique immédiate à déterminer.

IV.

Conformément aux statuts du Parti, chaque élu relève de sa Fédération pour ses **ACTES INDIVIDUELS**, et du Conseil national ou du Congrès pour les **ACTES COLLECTIFS** du Groupe auxquels il s'est trouvé associé.

V.

Ayant par dessus toutes choses à assurer l'**UNITE DE VOTE**, chacun des membres du Groupe socialiste se fera un devoir de s'incliner devant la majorité régulièrement exprimée au sein du Groupe.

Les **INFRACTIONS A L'UNITE DE VOTE** au scrutin public seront portées suivant les formes habituelles devant les instances du Parti : Conseil national ou Congrès. La Fédération à laquelle appartiennent les élus sera préalablement avisée.

VI.

LE CONGRÈS ECARTE LES BLAMES ET EXCLUSIONS qui visent la majorité du Groupe et qui ne pourraient avoir pour effet que d'aggraver la méfiance et le malaise intérieur.

VII.

Le Congrès écarte les **PLEINS POUVOIRS DICTATORIAUX** qui seraient donnés à une **MAJORITE** de la

COMMISSION ADMINISTRATIVE PERMANENTE, et seraient en fait remis pour ainsi dire à deux ou trois **Fédérations**, pour régler les rapports des organismes centraux du Parti avec le Groupe socialiste parlementaire et ses élus.

VIII.

Le Congrès rappelle au surplus que le paragraphe 3 de la Déclaration commune d'Unité de 1905 est ainsi conçu :

§ 3. L'élu relève individuellement, comme chaque militant, du contrôle de sa Fédération.

L'ensemble des élus en tant que Groupe, relève du Contrôle de l'organisme central. Dans tous les cas, le Congrès juge souverainement.

Il rappelle encore que l'article 29 fixe ainsi les pouvoirs du Conseil national :

Dans l'intervalle des Congrès nationaux, l'administration du Parti est confiée au Conseil national.

et que, de même, l'article 37 fixant les attributions du C. N. les définit ainsi :

Art. 37. — Le Conseil national est chargé de la propagande générale, il exécute ou fait exécuter les décisions des Congrès nationaux et internationaux ; il contrôle les militants, les élus et la Presse du Parti, il prend toutes les mesures, même exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances.

Ces mêmes attributions **NE SONT PAS CELLES DE LA C. A. P.** qui, suivant l'article 39, est bien déléguée pour exécuter ou faire exécuter les décisions du Congrès et du Conseil national, mais n'a **NULLE PART DANS SES POUVOIRS DIRECTS, NI LE CONTRÔLE DES MILITANTS, DES ELUS, DE LA PRESSE**, expressément prévus pour le C.N. Elle est seulement habilitée pour convoquer d'urgence un Congrès extraordinaire.

Conseils aux militants

— Présentez et défendez toujours votre résolution, notre résolution, et réclamez toujours un vote.

— Ne quittez pas la salle de discussion avant le vote.

— Mieux vaut rechercher un vote net qu'une unanimité ambiguë.

— Dans la section, réclamez toujours la représentation proportionnelle de votre opinion.

— Demandez toujours que votre motion soit représentée au Congrès fédéral par un camarade qui l'a défendue et votée.

— Si votre section ne peut se faire représenter directement, qu'elle envoie en tout cas son mandat à un camarade d'une section pensant comme elle.

— Pour le Congrès national, demandez aussi qu'un camarade de même opinion représente les voix obtenues si celles-ci en donnent le droit proportionnel.

— Acceptez tout mandat de représentation s'il vous est offert.

Sur les trois points de l'ordre du jour de la Conférence Socialiste Internationale

I. — Les méthodes de lutte pour le pouvoir

Le Congrès constate que l'ébranlement révolutionnaire, résultant de la guerre déclarée le 4 août 1914, a atteint toutes les classes et frappé le capitalisme lui-même, impuissant à dominer les crises que son imprévoyance et son égoïsme ont déchaînées.

Le trouble politique, économique et social qui a amené la chute des empires et des couronnes, se trouve aujourd'hui aggravé par le fascisme européenisé et la destruction des libertés démocratiques essentielles que les classes ouvrières avaient conquises et qui sont nécessaires à la fois au développement de la puissance du prolétariat et à la réalisation socialiste.

Les violences destructrices du fascisme constituent à ce titre le danger le plus pressant et menaçant pour la démocratie socialiste et la Paix.

Elles impliquent pour la classe ouvrière un examen sérieux des méthodes de lutte à la fois pour le refoulement du fascisme, là où il s'est instauré, et pour la défense des méthodes démocratiques là elles se sont maintenues.

Le Parti socialiste déclare que tous ses efforts tendront à maintenir les libertés démocratiques existantes et qu'il n'entend recourir à des formes illégales de lutte que contre le fascisme ETABLI et la réaction bourgeoise se confondant avec lui.

Il fait appel aux majorités dégagées par le suffrage universel, par lesquelles les ouvriers, les paysans, les classes moyennes, frappées par les crises de chômage, de mévente et de faillites, peuvent constituer un pouvoir fort, organisant l'économie collective et veillant contre les entreprises de violence réactionnaire et fasciste, subordonnant inflexiblement tous les intérêts particuliers à l'intérêt général dont l'intérêt du prolétariat ne saurait être séparé.

Le Congrès rappelle que les circonstances font plus vrai encore qu'avant la guerre ce passage de la résolution de Toulouse :

C'est dans cet esprit que le Parti socialiste reconnaît l'importance essentielle de la création et du développement des organismes ouvriers de lutte et d'organisation collective (syndicats, coopératives, etc.), éléments nécessaires à la transformation sociale.

Pour ces combats, pour ces conquêtes, le Parti socialiste emploie tous les moyens d'action, en réglant l'usage par la volonté réfléchie d'un prolétariat fortement organisé.

Le prolétariat progresse et se libère par son effort direct, par son action directe, collective et organisée, sur le patronat et les pouvoirs publics, et cette action directe va jusqu'à la grève générale employée à la défense des libertés ouvrières menacées, à de grandes revendications ouvrières, et à tout effort d'ensemble du prolétariat organisé en vue de l'expropriation capitaliste.

Comme toutes les classes exploitées au long de l'histoire, le prolétariat affirme son droit de suprême recours à la force insurrectionnelle : mais il ne confond pas avec ces vastes mouvements collectifs qui ne peuvent surgir que de l'émotion générale et profonde du prolétariat, des escarmouches où les travailleurs se jetteraient à l'aventure contre toutes les forces de l'Etat bourgeois.

Le Congrès repousse en conséquence les tactiques, les mots d'ordre systématiques, de « descente dans la rue », « d'illégalisme » suranné et d'aventure.

Mais pour combattre toute tentative de dictature fasciste, individuelle et collective, pour maintenir les libertés syndicales et le suffrage universel, le Parti organisera tous les moyens de défense.

A côté de son action électorale et parlementaire il

organisera les milices ouvrières dont l'emploi sera strictement réglé par lui, et mesuré à la gravité des circonstances. Il préparera en intime accord avec la Confédération générale du Travail des manifestations ordonnées pouvant aller jusqu'à la grève générale, et ne reculera pas, s'il est nécessaire, devant les actes révolutionnaires.

Mais il ne saurait d'autre part, pour l'organisation de son activité parlementaire et extraparlamentaire se laisser arrêter par l'interprétation de décisions « traditionnelles et rituelles » qui ont été prises dans des circonstances où il était impossible de prévoir la situation présente.

Si les principes restent immuables, les méthodes et la tactique de 1933 ne sauraient être celles de 1905, ni d'un temps où la guerre n'avait pas encore eu lieu, et où le fascisme n'existait pas.

Le Groupe socialiste peut donc être relevé, dans certaines situations politiques définies, de l'obligation d'émettre certains votes symboliques réclamés de lui par la résolution des Congrès d'Amsterdam et de Paris, en 1904-1905.

Le Parti socialiste n'écarte pas davantage les possibilités de coalition gouvernementale en rappelant que la suprême garantie contre tout fascisme est la prise du pouvoir total par le socialisme avec l'appui ou l'assentiment de la majorité du pays.

La reconstitution de l'unité ouvrière et socialiste, en fournissant des conditions de puissance et d'organisation prolétarienne, dans l'ordre socialiste, syndical, coopératif, est un élément essentiel de la lutte contre le fascisme et contre la guerre.

Mais le Parti socialiste n'oublie pas que la ligne du travail pour la Paix et pour la construction d'une démocratie socialiste par l'organisation de l'économie collective passe par l'axe parlementaire et gouvernemental.

Restant fidèle à l'enseignement de Jaurès, voulant s'identifier avec la République pour la transformer et avec la Nation pour la diriger, le Parti socialiste liera étroitement la Démocratie politique à la Démocratie sociale, et la Défense nationale à l'organisation de la Paix et du Désarmement.

II. — Le chemin vers l'unité de la classe ouvrière

La rupture de l'Unité par la création d'une III^e Internationale et par la formation de partis nationaux qui lui sont adhérents a dispersé les efforts de la classe ouvrière et permis aux partis de réaction de se maintenir forts, et au fascisme de vaincre momentanément le socialisme et la démocratie dans certains pays.

Le Congrès considère comme essentiel de rechercher les moyens de rétablir l'unité ouvrière et socialiste.

I

Le Congrès fait siennes les dispositions déjà prises les 18-19 mars par l'Internationale Ouvrière Socialiste qui a invité les divers partis affiliés A S'ABSTENIR DE TOUTES NEGOCIATIONS SEPARÉES POUR AUTANT QUE L'INTERNATIONALE COMMUNISTE N'AURA PAS REPONDU à l'offre de poursuivre « des négociations entre les deux Internationales pouvant aboutir à une entente loyale et honnête pour une action commune de défense contre le fascisme et la réaction capitaliste ».



II

Comme conclusion pratique de cette adhésion aux dispositions de l'I.O.S.,

A) Le Parti socialiste formule pour ses propres sections qu'elles ont à observer la règle stricte :

1° DE N'ENGAGER AUCUN POUR PARLER PREMATURE;

2° DE NE PARTICIPER A AUCUNE ORGANISATION DE FRONT UNIQUE, avant que les bases d'unité aient été définies entre les deux Internationales;

3° D'INTERDIRE à leurs membres l'ADHESION A DES COMITES MIXTES qui masquent, sous le prétexte de lutte contre le fascisme ou contre la guerre, le parti pris d'injurier et de désorganiser le Parti socialiste.

B) Le Parti socialiste fera campagne pour « l'unité organique » et non pour le front unique. La presse du Parti veillera à ne pas se mettre en opposition avec la C.G.T. et la Fédération Syndicale Internationale sur les problèmes de la recherche de l'unité.

III

LES CONDITIONS DE L'UNITE ORGANIQUE

Sur le fond :

Le Parti socialiste définit ainsi sa position sur les problèmes que la Conférence Internationale examinera :

Les pourparlers d'unité devront comporter, dès l'abord, de part et d'autre :

1° La cessation réciproque de toutes polémiques injurieuses contre l'organisation ou contre les hommes de l'autre organisation;

2° L'engagement de consentir à LA FUSION DES ORGANISATIONS CENTRALES SOCIALISTES ET SYNDICALES afin de n'avoir plus qu'une Internationale politique et une Internationale syndicale, comme il a été déjà consenti à n'avoir qu'une Internationale coopérative;

3° La recherche des bases d'une action politique commune dans l'ordre international, tant en définissant la politique des gouvernements par rapport à la S.D.N., que les conditions et moyens de la propagande pour les solutions de la Paix organisée et du Désarmement;

4° L'engagement de faire suivre la décision d'accord des deux Internationales par l'indication donnée à chacun des partis nationaux de préparer leur fusion organique en vue de l'unité totale.

ci doit être strictement réduite au caractère défensif grâce à une organisation du système milicien de service à court terme et par l'application de toutes les décisions que la S.D.N. et la Conférence du Désarmement devront décider en vue d'aboutir progressivement au désarmement général, simultané et contrôlé.

En reconnaissant aussi que le rôle de la S.D.N. a été jusqu'ici limité ou faussé par la présence de gouvernements qui ne sont pas tous représentatifs d'une démocratie et qui sont tous à des titres inégaux sous la domination du capitalisme et de ses productions d'armements, en dénonçant par conséquent les faiblesses inhérentes à la constitution et à la composition de la S.D.N., l'I.O.S. n'en reconnaît pas moins la S.D.N. comme une institution qu'il ne faut à aucun prix laisser périliter et à laquelle le socialisme, en exerçant le pouvoir, donnera des buts et des moyens d'action mieux adaptés à la volonté des peuples et à l'organisation pour la Paix désarmée.

Mais en cas de menace de guerre, les Internationales socialistes et ouvrières (I.O.S. et F.S.I.) auront le devoir de se concerter, d'appeler les prolétaires de tous les pays à l'action commune de pression sur les gouvernements pour éviter la guerre.

CETTE PRESSION DES MASSES, SUIVANT LES CIRCONSTANCES, LES POSSIBILITES, LA GRAVITE DES EVENEMENTS, POURRA ETRE CONDUITE JUSQU'A LA GREVE GENERALE ET L'INSURRECTION.

IV

Si la guerre éclate néanmoins, le devoir de l'Internationale et de ses sections, AYANT DETERMINE L'AGRESSEUR, sera de tourner contre celui-ci toutes les forces de l'opinion et tous les moyens d'action révolutionnaire.

Les sections des pays directement intéressés par le conflit, convoquées par l'I.O.S. auront à organiser leur activité en conformité avec les décisions prises. Les sections des pays non intéressés devront agir sur leurs gouvernements pour que la S.D.N. prenne toutes mesures afin de faire cesser le conflit.

L'I.O.S. prendra toutes mesures pour maintenir la libre activité du Secrétariat, du Bureau et du Comité exécutif de l'Internationale ouvrière socialiste, en vue d'agir contre la continuation de la guerre et pour les traités qui devront enregistrer sa fin.

III. — Les devoirs de la classe ouvrière au cas où la guerre éclaterait

Le Congrès déclare :

I

Le Parti socialiste répudie toute politique qui, sous couleur d'intérêts nationaux, prétendrait se soustraire à la souveraineté internationale telle qu'elle doit ressortir des PACTES GENERAUX de la S.D.N.

II

L'Internationale ouvrière socialiste doit se saisir sans délai de chaque question qui risque d'amener des conflits graves pouvant aboutir à la guerre. Elle a le devoir de FIXER LES RESPONSABILITES et d'appeler les prolétaires de chaque pays aux devoirs ultérieurs que comporte la reconnaissance de ces responsabilités.

Dès qu'une menace de guerre surgira, elle demandera en particulier à ses partis affiliés, DE RECLAMER ET D'IMPOSER PAR TOUS LES MOYENS LE RECOURS A L'ARBITRAGE dont le refus sera à ses yeux l'un des critères de la DETERMINATION DE L'AGRESSEUR.

III

L'I.O.S. reconnaît la légitimité d'une organisation de la défense nationale, mais l'I.O.S. déclare que celle-

Au registre des signatures...

Les militants parisiens dont les noms suivent ont d'ores et déjà manifesté leur accord complet sur les motions qu'on vient de lire :

Angenault (18°); Allinc (12°); Aveline (18°); Andzejewski (3°); Bouvet (20°); Boucherie (20°); Binet (20°); A. Barrion (10°); M. Barrion (Seine-et-Oise); Baron (Pantin); Bouvier (18°); Robin (10°); Chailly (Suresnes); Cancalon (15°); Cornu (9°); Cronzet (Levallois); Caron (Saint-Mandé); Chauvin (8°); Decharne (9°); Daversin (Pantin); Delaporte (18°); Duchanel (Drancy); Guillevic (18°); S. Grunbach (Haut-Rhin); H. Hauck (Marne); Huret (Clichy); Huberty (10°); Hirschowitz (4°); Jurquet (2°); Joubert (19°); Joulgnat; Jouanin (12°); Klotz (14°); Laignel (18°); Leriche (20°); Lyon (Montrouge); Marquet (18°); Moysse (20°); Manier (Puteaux); Michaut (18°); Mathelin (Montreuil); Massion (Pantin); Maussant (16°); Perceau (18°); Racine (Chelles); Rollin; Sirtet (18°); Stallinsky (15°); Tavernier (15°); Texcier (5°); Thomas (14°); Thomas (18°); Vigroux (Drancy); Vauvouloux (Pantin); Emmeline Well-Raynal (13°); Villié (18°).

Il va de soi que la liste des signatures n'est pas close car nous n'avons pas eu le temps matériel de consulter nos camarades des fédérations. Nous demandons à tous ceux qui se sentent pleinement d'accord avec nous, d'adresser leur adhésion à nos camarades Pierre Renaudel et Marcel Déat.

